



Sommaire :

- *Ancienne photo de GROSMAGNY "Centre du Bourg" , p. 1*
- *Le mot du Maire, p. 2*
- *Votre équipe municipale, p. 3*
- *Travaux réalisés, p. 4*
- *Budget 2008, p. 5*
- *Chiffres et statistiques financiers, p. 6 & 7*
- *Recensement & chiffres clés, p. 8 & 9*
- *Etat civil, p. 10*
- *La Communauté de Communes, p. 10*
- *Un ouvrier communal, p. 11*
- *SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, p. 11, 12 & 13*
- *Hommage à Louis PETITJEAN, p. 14*
- *Colis des aînés, p. 15*
- *Il y a 100 ans, p. 15, 16 & 17*
- *Le prix du déneigement, p. 18*

Votre équipe municipale



De gauche à droite :

1er plan : Maurice LEGUILLON (Maire) ; Emmanuelle PALMA (2ème adjointe) ; Stéphanie SCHULZ ; Bernadette COLLIN

2ème plan : Patrick LEFEVRE ; Claude DAOUDAL ; Gérard MEYER (1er adjoint) ; Sylvie OTERNAUD ; Edmond BARRE

3ème plan : Axel OTHELET ; Camille LAMIELLE (3ème adjoint)

Chiffres et statistiques financiers

(Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 490 habitants)

Les différents pourcentages des 4 taxes qui composent les impositions directes

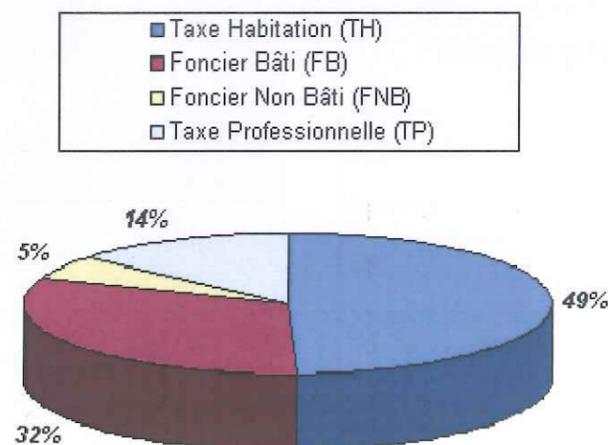
COMMUNE	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Taxe Professionnelle
Grosmagny	7,86	8,95	45,15	9,90
Belfort	16,80	19,00	82,83	17,88
Eloie	10,40	16,10	46,12	17,88
Etueffont	7,41	12,55	49,01	6,07
Petitmagny	8,48	10,16	67,64	7,65
Rougegoutte	9,65	9,39	47,14	15,80
Moyenne département	12,13	14,13	42,79	9,05

Ces 4 taxes, suivant les communes n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes.

TAXES	Taux à GROS MAGNY	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
Taxe Habitation (TH)	7,86	40 872,00 €	49,51
Foncier Bâti (FB)	8,95	26 027,00 €	31,53
Foncier Non Bâti (FNB)	45,15	4 470,00 €	5,41
Taxe Professionnelle (TP)	9,90	11 187,00 €	13,55
TOTAL		82 556,00 €	

82 556 € représente la somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune.

Répartition des 4 taxes perçues par la commune de Grosmagny



Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	Plus basse	Plus haute	Rappel Grosmagny
Taxe Habitation	3,74 Bourgne	16,80 Belfort	7,86
Foncier Bâti	2,69 Felon	19,00 Belfort	8,95
Foncier Non Bâti	8,09 Cravanche	99,02 Mézié	45,15
Taxe Professionnelle	4,03 Felon	22,41 Leval	9,90

Les différents pourcentage de répartition des impositions directes

Taxes	Plus petit	Moyenne	Plus grand	Rappel Grosmagny
Taxe Habitation	0,15 Urcey	47,28	67,17 Felon	49,51
Foncier Bâti	1,82 Rervensmont	49,30	82,70 Fontaine	31,53
Foncier Non Bâti	0,12 Cravanche	1,46	60,06 Lamadeleine	5,41
Taxe Professionnelle	0 Bourg/Châtelet	1,96	70,18 Froidefontaine	13,55

On aperçoit à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la Taxe Professionnelle. Ce tableau ne tient pas compte des communes faisant partie de groupement de communes à Taxe Professionnelle Unique.

Communes	Base imposition/population	Population	Produit attendu
Montreux-Château	1 440,52	992	162 477,00
Froidefontaine	2 407,98	451	107 405,00
Lachapelle/Fougemont	1 286,81	466	64 510,00
Grosmagny	230,61	490	11 187,00
Rervensmont	22,00	50	99,00
Lamadeleine	35,29	34	88,00
Bourg/Châtelet	-	128	-

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FINANCIER		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Argiésans	2101
2	Vellecot	2	Bessercourt	1920
3	Novillard	3	Botans	1909
14	Grosmagny	73	Grosmagny	427
100	Buc	100	Petit-Croix	358
101	Fêche l'Eglise	101	Vellecot	351
102	Bourgne	102	Fontenelle	323

Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente.

Recensement de la population

(Sources : document INSEE – décembre 2008)

Définition des catégories de la population :

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures, dont la résidence familiale est dans une autre commune, mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Il en résulte des **populations légales en vigueur pour la commune de GROSMAGNY à compter du 1^{er} janvier 2009**

Population municipale	:	516
Population comptée à part	:	20
Population totale	:	536

Chiffres clés et évolution de la population à GROSMAGNY depuis 1999

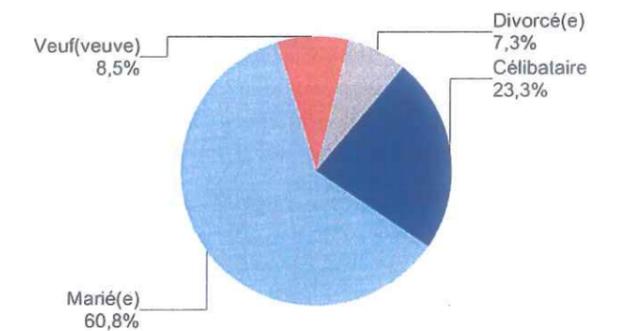
Population

	2007	1999
Population	521	483
Part des hommes (%)	48,4	48,9
Part des femmes (%)	51,6	51,1

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

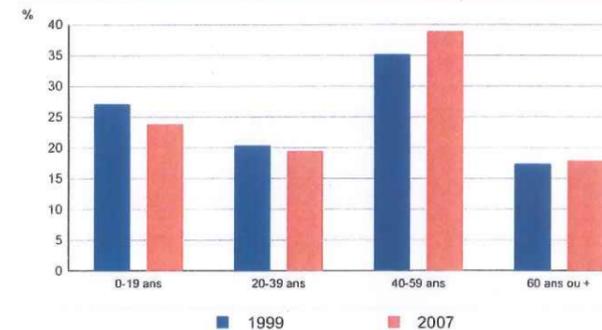
Depuis 1999, la population a augmenté de 38 habitants, soit une progression de 7,9%.

Etat matrimonial en 2007 des 15 ans ou plus



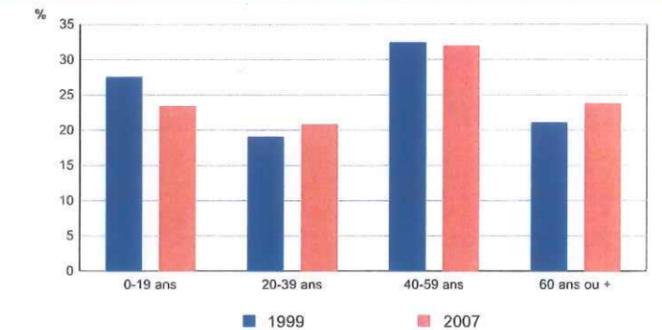
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Répartition des hommes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Répartition des femmes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Type d'activité

	2007	1999
Population	521	483
Actifs	256	219
Actifs occupés (%)	45,5	42,7
Chômeurs (%)	3,6	2,7
Inactifs	265	264
Retraités ou pré-retraités (%)	20,9	17,0
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	4,8	10,6
Autres inactifs (%)	25,1	27,1

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Population active

	2007	1999
Population active (15-64 ans)	255	219
Population active occupée	236	206
Chômeurs	19	13
Taux d'activité (%)	74,6	66,4
Taux de chômage (%)	7,5	5,9

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Cette hausse des coûts s'explique par le fait que l'usine d'incinération ne tourne pas à plein régime : elle a été conçue pour recevoir 85 000 tonnes d'ordures ménagères à l'année, or actuellement, 75 000 tonnes sont incinérées par an. Depuis plusieurs années des promesses ont été faites par des départements voisins pour apporter ces 10 000 tonnes manquantes, promesses qui à ce jour n'ont pas été tenues. Mais le SERTRID va mettre tout en œuvre pour que l'usine puisse utiliser toutes ses capacités et ainsi stabiliser les coûts.

Malgré cette flambée des prix, **continuez à trier vos déchets**, car cela fait baisser le coût de traitement des ordures ménagères de 34%, notamment à cause de la TVA qui est à 5,5 % lorsque la collectivité pratique le tri des déchets et à 19,6% quand elle ne le pratique pas.



Bilan des tonnages 2008

	2006	2007	2008
OM	12 367	12 211	12 152,14
Verre	2 074,34	2 062,96	2 025,06
Plastique	241,52	273,49	298,86
Papier/Carton	1 892,14	2 023,52	2 070,97

OM : ordures ménagères
Les chiffres pour 2006, 2007, 2008 sont donnés en tonnes

Tonnage de la commune de Grosmagny

BILAN 2008

	Nbre d'habitants	DECHETERIES						
		Kg	Kg	Kg	Kg	Nbre d'apporteurs		Kg
		O . M	VERRE	PLASTIQUE	PAPIER	FIXE	MOBILE	MOBILE
GROSMAGNY	516	103 860	14 270	1 380	12 500	621	39	2 730

	Nbre d'habitants	POIDS PAR HABITANT				DECHETERIES		
		Kg	Kg	Kg	Kg	Nbre d'apporteurs		Kg/hab.
		O . M	VERRE	PLASTIQUE	PAPIER	FIXE	MOBILE	MOBILE
GROSMAGNY	516	201,28	27,66	2,67	24,22	621	39	5,29
Moyenne CCPSV	6 715	241,93	38,67	5,88	39,28	14 594	447	4,72

Le recyclage des emballages métalliques

► Qu'appelle t'on « emballages métalliques » ?



Ce sont les boîtes de conserve, les bouteilles de sirop, les canettes, les aérosols, et les barquettes aluminium.

► Où doit-on les déposer ?

Videz-les de leur contenu et jetez-les dans votre poubelle habituelle, ils seront brûlés à l'usine d'incinération de Bourogne avec les ordures ménagères, puis récupérés à la sortie de l'usine pour être recyclés. Cette récupération s'effectue grâce à un aimant pour l'acier et grâce au courant de Foucault pour l'aluminium.

► Que peut-on fabriquer avec ces emballages métalliques ?

Avec de l'acier, on peut fabriquer des trombones, des clés, un TGV....

Avec de l'aluminium, on peut fabriquer des trottinettes, des capots de voiture, des chaises....

Opération compostage individuel

Au printemps prochain, une opération de compostage individuel sera lancée par le SICTOM, en partenariat avec votre communauté de communes. Cette opération vise à réduire la quantité d'ordures ménagères à la source.

N'hésitez pas à contacter votre communauté de communes si vous souhaitez faire l'acquisition d'un composteur ou pour tout autre renseignement concernant le compostage.

► **Rappel** : Les déchets organiques que vous mettez dans votre composteur sont transformés en matière minérale grâce à des « décomposeurs » (bactéries, champignons, vers de terre). Le terreau obtenu peut alors être utilisé comme amendement.

► Quels déchets mettre dans son composteur ?



Les déchets de cuisine : épluchures de fruits, de légumes, restes de repas d'origine végétale, coquilles d'œuf, filtres et marcs de café, sachets de thé et d'infusion.



Les déchets verts : déchets de tontes, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies réduites en morceaux.

Hommage à Louis PETITJEAN

Il était né le 3 septembre 1924 à GROSMAGNY. Son père, Joseph, était agriculteur à l'instar de la quasi totalité des habitants de notre village, agriculteur et charron. Joseph PETITJEAN avait été également conseiller municipal et surtout adjoint au Maire durant de longues années.

Cet environnement familial a certainement eu une influence sur l'éducation de Louis et sur ses capacités à appréhender la gestion de la « chose » communale. Il connaissait bien, de fait, le territoire communal, ses habitants et les problèmes de ses concitoyens.

Louis succède d'ailleurs à son père au conseil municipal en 1959, dans l'équipe du Maire Paul DAOUDAL. Il restera conseiller jusqu'en 1989.

C'est à la suite de la démission de ce dernier, en novembre 1970, que Louis deviendra le premier magistrat de la commune. Il le restera durant deux mandats, jusqu'en 1983.

C'est durant cette période que les équipes municipales ont dû concevoir et surtout accepter de travailler autrement, passant d'une gestion quasiment exclusivement concentrée sur la commune, à une gestion de collaboration avec les autres communes proches, regroupées dans les syndicats. Citons par exemple, celui du chemin du Fayé et du CES en 1971, les ordures ménagères en 1972 ou la piscine en 1978.

C'est durant les mandats de Louis PETITJEAN que furent réalisés le réseau électrique actuel, l'élargissement de la rue de la Libération et du Grippet, la création de la rue de la Collidaine, la construction du préau à l'école, l'enrésinement des forêts.

Citons aussi l'avis négatif émis par le conseil municipal au projet d'exploitation d'une mine d'uranium dans le Ballon d'Alsace et la décision, positive celle-là, d'accepter le legs d'Olga SEROZ concernant le don à la commune de la chapelle du Grippet et de son terrain d'emprise.

Louis nous a quitté le 27 décembre ; il repose maintenant dans notre cimetière communal. De-meure en nous le souvenir d'un homme dévoué à la cause publique.

Louis compte désormais parmi les serviteurs de notre communauté villageoise.

Merci Louis.



Le colis des aînés

Noël est pour nos aînés le moment de recevoir de la commune, un petit cadeau sous forme de denrées alimentaires à caractère plutôt festif.

Cette occasion est toujours un plaisir pour les conseillers municipaux : celui de rendre visite à nos anciens, de les rencontrer, de s'enquérir de leur santé et surtout, de tailler avec eux un petit brin de causette.

Le nombre des bénéficiaires pourrait-il être le reflet de la qualité de la vie dans notre village ? Nous aimerions que oui,

car chaque année, leur nombre croît. Ainsi, ce Noël, ce sont soixante-dix personnes qui ont été destinataires du « colis ». Y ont droit toutes celles et tous ceux ayant justement fêté Noël à soixante-dix reprises.

Néanmoins, une petite inquiétude nous anime : celle d'avoir « oublié quelqu'un ». En effet, nous n'avons pas en Mairie la liste exhaustive de la population du village sur laquelle il nous serait possible de trouver la date de naissance de chacun d'entre nous.

La seule liste existante étant la liste électorale, et sachant que tout citoyen n'est pas obligatoirement inscrit sur cette liste, il se pourrait que, bien involontairement, nous puissions effectivement oublier quelqu'un.

C'est pourquoi nous souhaiterions que toute personne ayant 70 ans en 2009 le fasse savoir en Mairie. De même, si cela était le cas, de personnes ayant plus de 70 ans et n'ayant pas reçu de colis.

Il y a 100 ans

Articles de presse du journal « LA FRONTIERE » de l'année 1909

Observations météorologiques de la région de BELFORT les trois derniers jours de janvier. Les journées de jeudi et vendredi ont été froides, moins pourtant que les précédentes, mais gaiement ensoleillées ? Néanmoins quelques légers nuages blancs se montrant du côté du couchant annonçaient un changement prochain. Il s'est produit ce matin, samedi, par un ciel rougeâtre. Le vent du sud ouest s'est levé et la neige a commencé à tomber. Espérons qu'elle ne tiendra pas longtemps.

<u>DATES</u>	<u>TEMPERATURES EN DEGRES CENTIGRADES</u>	
	MAXI	MINI
28 janvier	- 2°	- 10°
29 -	- 3°	- 12°
30 -	- 2°	- 8°

GROSMAGNY – Décès.

Vendredi 29 janvier ont eu lieu les obsèques de M. Perrot Xavier, maréchal ferrant, membre fondateur du comité républicain radical de Grosmagny, décédé dans sa 47^{ème} année. PERROT était un bon citoyen et un ami fidèle. Aussi, les membres du comité, leur dévoué président M. Canal en tête, avaient tenu à accompagner leur loyal camarade à sa dernière demeure, une très jolie couronne avait été offerte par le comité. Nous adressons ici à la vieille mère de Perrot ainsi qu'à sa famille nos plus sincères sentiments de sympathiques condoléances.

GROSMAGNY – Incendie

Vendredi 30 mai, vers midi, un incendie dont les causes sont inconnues a détruit la maison d'habitation de M. Cottet François, aubergiste et conseiller municipal. Malgré la promptitude des secours une grande partie du mobilier et les récoltes devinrent rapidement la proie des flammes. La pompe à incendie amenée sur les lieux du sinistre par M. Touvet, notaire, ne put être mise en manœuvre en raison du défaut d'eau.

MOUVEMENT de la population du territoire de Belfort en 1908

Population : 95 421 habitants ; naissances d'enfants vivants : 2 244 ; morts nés : 147 ; mariages : 792 ; décès : 1 754 ; excédent des naissances : 490

En 1908, on constate des excédents de naissances dans 45 départements au lieu de 29 seulement en 1907 ; 42 en 1906 et 43 en 1905.

Le territoire de Belfort se trouve au 9^{ème} rang des départements où l'excédent des naissances rapporté au chiffre de population légale, atteint les valeurs les plus fortes 51 pour 10 000 habitants.

Pour les mariages, le territoire se classe au 7^{ème} rang des départements où la proportion des nouveaux mariés pour 10 000 habitants atteint les valeurs les plus fortes.

Le territoire est également classé au 8^{ème} rang des départements où le nombre des enfants déclarés vivants pour 10 000 habitants atteint les valeurs les plus considérables.

ETAT CIVIL DES DECES de Belfort pour la semaine du 20 août 1909

Parret Jean, 2 ans – Stahl Victor-Henri, 52 ans journalier – André Marcel, 5 mois – Etique Marthe-Emilie, 8 mois – Sanner Anna-Marguerite, 7 mois – Pulich Catherine, 4 mois – Richard Julia, 18 ans crocheteuse – Maresch Antoinette, 43 ans sans profession – Montagnon Hermance-Augustine, 50 ans sans profession – Malbeck Alphonse, 49 ans chaudronnier – Britscha Marie, 5 mois – Laporte Léon-René, 3 mois – Richard Marie, 28 ans sans profession – Frey Joseph, 59 ans retraité – Meyer Gustave-Henri, 3 ans ½ - Besancenez Julie-Marguerite, 59 ans rentière – Voisiné Meinrad, 69 ans cordonnier.

GROSMAGNY – précoce voleur

Samedi 2 septembre au matin, vers 7 heures, le jeune Marcel Lamielle, 16 ans, s'est introduit à Gros-magny, dans la maison d'habitation de Mme Emilie Lamielle, a fracturé une armoire à l'aide d'une serpe et s'est emparé d'une somme de 300 Fr. enfermée dans une sacoche qu'il a lacérée.

Il se rendit à Belfort où il acheta un complet neuf et une paire de souliers.

La gendarmerie, saisie de l'affaire, a arrêté le voleur à Anjoutey au moment où celui-ci cherchait de l'embauche chez divers habitants, probablement dans le dessein de commettre un autre méfait.

De nombreux vols lui sont aussi attribués :

- 1) tentative de vol avec effraction chez Mme veuve Lamielle, à Gros-magny ;
- 2) vol à Felon, au préjudice de Mme Heidet Thérèse, d'une montre, d'un gilet, d'une chemise, d'un pantalon et d'un porte-monnaie contenant 27 Fr.

au moment de son arrestation, le jeune Marcel était encore en possession de la somme de 121 Fr 55. Il a fait les aveux les plus complets au sujet de tous ces vols et a été écroué à la prison de Belfort.

BALLON D'ALSACE

Nous rappelons que la statue de Jeanne d'Arc sera inaugurée demain 19 septembre, à deux heures précises de l'après-midi, au point de vue de la Jumenterie, sur le Ballon d'Alsace.

Si le temps le permet, il y aura une grande affluence de patriotes, car il aura suffi de faire appel au sentiment profond qui vibre et bat dans toutes les poitrines vosgiennes : à l'amour de la France et du sol sacré de nos aïeux, pour que de partout les vaillants gardiens de la frontière surgissent en bataillon serré et apportent à la glorieuse bergère un chaleureux et tendre hommage.

La libératrice du territoire appartenant à tous les partis, tous ayant pour elle la même admiration et la même reconnaissance, rendez-vous est encore une fois donné à tous les bons Français et à leurs frères d'Alsace.

ELOIE – le 14 octobre cambriolage du bureau de tabac

Dans la nuit de dimanche à lundi, le bureau de tabac d'Eloie qui est tenu par Mme Sauvageot Justine, aubergiste et épicière, a été aussi visité par les cambrioleurs qui enlevèrent la caisse, assez bien garnie, tout le tabac du bureau et de nombreuses bouteilles de liqueurs et champagne ; le tout estimé à 200 fr.

GROSMAGNY - le 28 octobre voiturier en défaut

Procès-verbal pour défaut de guides et défaut de plaque a été dressé contre le nomme H... J... 43 ans, cultivateur à Gros-magny.

GROSMAGNY - le 31 octobre méfaits d'un chien

M. R..., directeur de tissage, descendait dimanche matin la côte de Gros-magny à bicyclette, quand un chien appartenant à M. L..., voiturier, se mit à sa poursuite, déchira le pantalon du cycliste et le fit tomber de sa machine. Plainte a été déposée par M. R... contre le propriétaire de l'animal.

GROSMAGNY - le 18 novembre triste accident

Vendredi soir, vers cinq heures, au village de Gros-magny. Un bambin de trois ans, le jeune Emile Heller, est tombé dans une marmite d'eau bouillante et s'est fait de si graves brûlures sur tout le corps que le malheureux enfant a succombé samedi matin après d'atroces souffrances. Le désespoir des parents fait peine à voir.

GIROMAGNY - la percée du Ballon d'Alsace

Le 25 novembre des ingénieurs de la compagnie des chemins de fer de l'est viennent d'arriver à Saint-Maurice sur Moselle, pour commencer les études relatives au projet de la percée du Ballon d'Alsace.

GROSMAGNY - Transport du parquet

Mardi 26 décembre, le parquet de Belfort s'est transporté à Gros-magny pour opérer diverses perquisitions à propos de contrebande dont le nommé Schuffenecker, domestique d'un négociant d'Etueffont-Haut, s'était rendu coupable. Schuffenecker, surpris par les douaniers, a réussi à prendre la fuite. Les perquisitions opérées n'ont abouti à aucun résultat probant.

Le prix du déneigement

Quoi de plus normal pour notre village que d'être, chaque hiver, en endroit concerné par les perturbations neigeuses.

Il n'est pas si loin le temps où notre campagne disparaissait sous une épaisse couche de neige à partir de Novembre et ne refaisait son apparition qu'en Mars.

Nombreux sommes-nous qui avons vu de nos propres yeux, nos rues "dégagées" à l'aide d'un triangle de bois tiré par le tracteur d'un agriculteur du village.

La véritable évolution dans ce domaine fut l'arrivée du matériel des Ponts & Chaussées. Ce fut pour nos rues, d'abord le camion 4x4 Panhard équipé du chasse neige avant, puis enfin le tracteur Latil appartenant toujours aux Ponts & Chaussées, devenus entre temps, la Direction Départementale de l'Équipement.

La commune fut ainsi déneigée par l'Équipement jusqu'en 1990. Cette situation tant en terme de service rendu qu'en terme de coût, donnait entière satisfaction.

A partir de 1990, la DDE ayant décidé de ne plus intervenir sur les voies communales, c'est une entreprise privée qui effectue le travail.

Pour cet hiver, les tarifs pratiqués sont les suivants :

- ▶ Forfait de 665 € HT par tournée (pour les 5 premières tournées)
- ▶ Tarif horaire pour les tournées suivantes : 95 € HT ;
- ▶ Gravillonnage : 234,30 € HT pour l'épandage de 1,5 tonnes, sachant que pour une tournée il faut entre 2 et 3 tonnes voire plus.

Concernant l'hiver 2007/2008, la facture totale de déneigement s'est élevée à 5 264 € TTC.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, le coût du déneigement est loin d'être négligeable pour notre collectivité qui doit en assurer l'intégralité du montant sur ses fonds propres.

Pour cette raison, il ne saurait être question d'envoyer le chasse neige se promener sur les routes communales si la situation ne l'exige pas.

Certains se demandent pourquoi les voies communales ne sont pas salées. Deux arguments motivent cet état de fait :

- ▶ d'une part, parce que pour être efficace, le sel doit être brassé par le passage des véhicules et que le trafic sur nos routes communales est insuffisant ;
- ▶ d'autre part, parce que tout le sel épandu ne pourrait qu'aller polluer les nombreux étangs situés en aval du village, ainsi que les 2 ruisseaux les alimentant.

Le froid et la neige font partie des inconvénients liés au fait d'habiter dans notre village sous-vosgien. Chacun doit en être conscient et prendre les dispositions nécessaires pour leur faire face et y ajouter une bonne dose de prudence, de patience et de tolérance : tout finira par s'arranger comme ce fut toujours le cas jusqu'à présent.

Maurice LEGUILLON